

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT - CANTON DE ROYAN - COMMUNE DE ROYAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN
Séance du Conseil d'Administration du mardi 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Madame Isabelle CHATEAU, Madame Christiane FOUCHER, Mme Catherine GUIGNARD, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Représentés :

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à Monsieur CAU
M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à Monsieur MARENGO
Mme Marie-Françoise BENOIT donne pouvoir à Monsieur MOALLIC

Absents excusés :

Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ

Date des convocations : 31 mai 2024

Membres en exercice : 17
Pour : 13

Membres présents : 10
Contre : 0

Nombre de votants : 13
Abstention : 0

N° 24-092

OBJET : CCAS : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 500 130,93 €

DÉCIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-120 151,70 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	620 282,63 €
Ligne 002 du compte administratif N - 1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	500 130,93 €
D) SOLDE D'EXCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	3 700,00 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-

Accusé de réception en préfecture
017-26170016-20240613-24-092-AI
Date de télétransmission : 18/06/2024
Date de réception préfecture : 18/06/2024

MISE EN LIGNE LE 20-06-2024

<u>DECISION D'AFFECTATION</u> (pour le montant du résultat à affecter en C) : 1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement G) = au minimum, couverture du besoin de financement F H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 <i>Un déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement</i>	- 500 130,93 €
--	------------------------------

Montants conformes à la reprise du BP 2024.

Fait et délibéré à ROYAN, le 11 juin 2024

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS,
Maire de Royan



Patrick MARENKO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 18/06/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 18/06/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLÉS

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240611-DEL-24-092-AI
Date de télétransmission : 18/06/2024
Date de réception préfecture : 18/06/2024